

SOS Disparus-SOS Disparus-SOS Disparus- SOS Disparus- SOS Disparus-SOS- Disparus-SOS

المفقودون DISPARUS
ون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS

Collectif des
Familles de
Disparus en
Algérie

COMMUNIQUÉ

La justice algérienne va-t-elle enfin ouvrir les dossiers des années 90 ?



Alger, le 29 juillet 2019 – Le Collectif des Familles de Disparus en Algérie (CFDA) et SOS Disparus se félicitent de l’initiative de la justice algérienne de commencer à préparer des poursuites judiciaires à l’encontre de plusieurs anciens hauts responsables militaires, et notamment l’ancien chef d’Etat-major Khaled Nezzar, impliqués dans des crimes massifs et des violations caractérisées des droits de l’Homme selon un article de **Algérie Part** du 27 juillet 2019. Les familles de victimes de disparitions forcées se voient ainsi regagner l’espoir de voir enfin une prise en charge par la justice des cas de violations des droits de l’Homme commis en Algérie durant la guerre civile des années 90 et surtout le crime de disparitions forcées.

La lutte contre l’impunité fait partie intégrante de la mission du CFDA et les familles de disparus en Algérie demandent avec acharnement depuis plus de vingt ans que les responsables de toutes les violations des droits de l’Homme commises en Algérie soient traduits en justice.

L’impunité juridictionnelle consacrée par la Charte pour la paix et la réconciliation aux agents de l’Etat auteurs de violations graves des droits de l’Homme freine la reconstruction post-conflit de la société algérienne et les familles de disparus espèrent qu’une instruction de Khaled Nezzar marquera enfin la fin de leur attente pour que la justice algérienne traite les dossiers des disparus et pour que vérité et justice leur soient rendues.

Nassera Dutour

Porte-parole